

**Séance du :** 11 février 2021

n°08/2021

**L'an deux mille vingt et un, le 11 février à 17 heures 30.**

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 3 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de Mr Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Serge CAZENAVE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Henri POISSON, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO, Alain SCHMIDT, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Mmes Judith ARDON, Maryline BEAUDONNET, Reine EXPERT, Karine NAVARRO

Mrs Michel ARPAILLANGE, Bernard BREIL, Jean-François IMBERT, Gérard LAVIGNE, Hervé RAMONDA, Charly SERRES

**En exercice : 63**

**Présents ou représentés : 41**

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Virginie MIR à Florence SIORAT

**Nombre de voix : 42**

**Excusés :**

Mmes Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSSES, Virginie MIR, Martine MARECHAL  
Mrs André VIOLA, Philippe GREFFIER



**Objet : Prêt relais relatif au projet de réhabilitation, extension du siège administratif du PETR**

Dans le cadre du projet de réhabilitation, extension du siège administratif du Pays lauragais, 3 organismes bancaires ont été consultés pour permettre au PETR d'emprunter suffisamment pour pouvoir payer les entreprises sans retard et prévoir une marge d'imprévus d'environ 6% (soit 50 000 €).

Le crédit Mutuel, la Banque Postale et la Banque des territoires ont été sollicités et ont fait des propositions écrites au PETR sur un montage financier permettant un besoin en trésorerie de 800 000€ dès 2021 via un prêt relais à rembourser dès réception des subventions attendues ; puis un prêt long terme correspondant au besoin réel d'autofinancement.

Après négociations et études des offres en commission finances du PETR puis en Bureau syndical, il apparaît que la proposition de prêt relais du crédit mutuel apparaît la plus adaptée aux besoins de la structure, avec, dans le détail :

- Montant : 644 000 €
- Durée : 36 mois
- Taux fixe : 0,65%
- Frais de dossier : 600 €
- Paiement des intérêts par trimestre civil.

Concernant le prêt long terme, moins urgent, il sera soumis à proposition après nouvelles négociations.

Monsieur le président précise que, conformément à la délibération 55/2020 du 7 décembre 2020, les entreprises sélectionnées ont été notifiées après confirmation des possibilités d'emprunt vérifiées par le Bureau syndical en séance du 21 janvier 2021.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité :**

- 1)\_ Approuve la contractualisation d'un prêt relais de 644 000€ auprès du Crédit Mutuel tel que présenté,
- 2)\_ Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants,

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 11 février 2021

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr